

3 CHIFFRES QUI FONT RÉFLÉCHIR

800m

C'est la distance minimum de freinage
d'un train lancé à pleine vitesse.

1,5m

Toute personne debout à moins d'1,5m
des voies sera aspirée par l'effet de souffle
au passage d'un train.

3750€ d'amende

C'est le montant encouru, assorti d'une peine
de 6 mois d'emprisonnement, pour toute
intrusion sur le domaine ferroviaire.



RFF s'engage, et vous ?

Réseau Ferré de France fait de la sécurité
sur son réseau une priorité et s'engage
dans une démarche de prévention afin d'éviter
tout drame humain sur le domaine ferroviaire.

Avec vous, nous pouvons changer
les choses. Si chacun prend conscience
des risques encourus aux abords
des voies ferrées et respecte les règles
de sécurité, des vies seront sauvées.

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.rff.fr/midi-pyrenees

RFF - RCS Paris - 412 260 737 00310 - Crédit photo : Thinkstock - RFF - Imprimerie CCI - Document imprimé sur Papier - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**SUR LES RAILS
LE DANGER EST PLUS
RAPIDE QUE VOUS**



SORTEZ DES RAILS

Nos règles de sécurité
sont faites pour vous sauver. **Respectez-les.**



LA VOIE FERRÉE N'EST PAS UN RACCOURCI

SOYONS RESPONSABLES

La voie ferrée est le lieu de tous les dangers. De nombreux imprudents n'hésitent pas à franchir les voies pour écourter leur chemin.

Risquer sa vie et celles de ses enfants pour gagner quelques mètres, est-ce bien raisonnable ?

DES RISQUES BIEN RÉELS

Chaque année sur les voies, cette attitude irrationnelle occasionne des accidents et des décès. De plus en plus rapides et toujours plus silencieux, les trains ne préviennent pas. Situé à 200 mètres de vous, un train circulant à 160 km/h met à peine 4,5 secondes pour vous rattraper. Ne pouvant dévier de sa trajectoire, vous n'avez aucune chance d'en réchapper. Le simple fait de se tenir à proximité de la voie vous met en danger de mort en raison de « l'effet de souffle », phénomène d'aspiration provoqué par le passage en vitesse d'un train.

Par leur inconscience, les promeneurs empruntant des zones totalement interdites au public (voies ferrées, tunnels, viaducs) prennent un risque grave, voire mortel, pour eux et pour leurs proches.

8 CONSEILS QUI SAUVENT LA VIE



CHOISISSEZ LE BON CHEMIN

Pour traverser la voie ferrée, **empruntez uniquement les passages spécialement aménagés pour les piétons.**

NE CROYEZ PAS MAÎTRISER LES HORAIRES DES TRAINS

Des trains de fret circulent aussi sur les voies ; leurs horaires ne figurent pas sur les fiches horaires distribuées au public.



NE VOUS FIEZ PAS AU SON

Un train arrive souvent très vite et ne s'entend qu'au dernier moment.



NE SOUS-ESTIMEZ PAS LA VITESSE D'UN TRAIN

Les trains sont plus près et avancent plus vite qu'on ne le croit. La **vitesse maximale des trains de voyageurs en Midi-Pyrénées est de 160km/h.**

NE PENSEZ PAS QU'UN TRAIN PEUT S'ARRÊTER IMMÉDIATEMENT

Un train ne peut ni s'arrêter sur place, ni éviter l'obstacle. **Sa distance de freinage est de 800 mètres minimum et peut dépasser 1 kilomètre.**



NE PENSEZ JAMAIS QU'UN TRAIN EST L'UNIQUE DANGER MORTEL SUR LES VOIES

Les caténaires alimentées en électricité (entre 1500 et 25 000 volts) peuvent **provoquer la mort par électrocution, même à distance (3m) par temps humide.**



OBÉISSEZ AUX SIGNAUX

En gare, l'arrivée imminente d'un train et donc l'interdiction de traverser les voies, **est parfois annoncée par l'allumage en rouge du pictogramme «piéton».** Il est complété par l'indication «Stop» clignotante. Aux passages à niveau équipés de signalisation lumineuse, il est impératif autant pour les piétons que pour les cyclistes ou automobilistes, **d'obéir aux indications des feux.** Un feu rouge implique une **interdiction absolue de s'engager sur la voie ferrée.**



SORTIEZ DES RAILS

Un train arrive souvent très vite et ne s'entend qu'au dernier moment.
À 200 m de vous, il met à peine 4,5 s pour vous rattraper et ne pourra vous éviter !